



**Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les faits saillants sur le développement durable contenus dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2019 du Mouvement Desjardins**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Préparé conformément à la norme internationale de missions de certification 3410 – *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre* (International Standard on Assurance Engagements - *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* « ISAE 3410 »)

**Table des matières**

SECTION I : Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » contenu dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2019 du Mouvement Desjardins .....	3
SECTION II : Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins .....	7



## **SECTION I : Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » contenu dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2019 du Mouvement Desjardins**

### **Au conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins**

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard du « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » (« l'objet de la mission ») contenu dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2019 du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. La mission a été réalisée par une équipe multidisciplinaire de professionnels de la certification en exercice, d'ingénieurs et de spécialistes de l'environnement.

### **Étendue des travaux et objet de la mission**

L'étendue de nos travaux est limitée exclusivement à l'annexe susmentionnée et ne couvre aucune autre information, note, section ou paragraphe du Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2019 du Mouvement Desjardins.

Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances, les écarts et les autres informations n'ayant pas été mentionnés expressément dans ce paragraphe sur l'étendue des travaux et l'objet de la mission.

En ce qui a trait à l'annexe « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » (le « Bilan GES »), notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur :

- les émissions de portée 1
- les émissions de portée 2
- les émissions de portée 3

Le périmètre organisationnel visé pour chaque indicateur clé de performance a été indiqué dans le bilan GES.

### **Responsabilité du Mouvement Desjardins**

La direction est responsable de la préparation du « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » conformément aux principes et aux exigences du *Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition* qui ont été appliqués comme il est expliqué dans l'annexe (les « critères applicables concernant les GES »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un « Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre » exempt d'anomalies significatives.



### ***Incertitude inhérente***

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.

La quantification des gaz à effet de serre comporte également une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre travail n'a en aucun cas porté sur les données présentées pour des exercices précédents ou sur des prévisions et des cibles futures. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission susmentionnée.

### ***Notre responsabilité***

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur le « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins », sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3410, *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* (missions de certification des bilans des gaz à effet de serre) publié par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme requiert que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que le « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » ne donne pas une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans la préparation du « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » découlant d'une non-conformité aux critères applicables concernant les GES.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- au moyen de demandes d'informations, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle du Mouvement Desjardins et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la déclaration des émissions, mais n'avons pas évalué la conception d'activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;



- évalué si les méthodes utilisées par le Mouvement Desjardins pour établir des estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nous n'avons pas testé les données sur lesquelles les estimations sont fondées ni établi nos propres estimations par rapport auxquelles évaluer les estimations du Mouvement Desjardins;
- vérifié l'exactitude mathématique du calcul des variations en lien avec les émissions de GES de la période comparative du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018 incluses dans le « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins ». Ceci n'a impliqué aucune procédure de vérification sur les émissions de GES pour la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

### ***Notre indépendance et notre contrôle qualité***

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

### ***Conclusion***

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le « Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » contenu dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2019 du Mouvement Desjardins préparé conformément aux critères applicables concernant les GES pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ne donne pas une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

### ***Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation et à la diffusion***

Le présent rapport, y compris sa conclusion, est préparé uniquement à l'attention du Conseil d'administration et de la direction du Mouvement Desjardins, dans le seul but d'aider la direction à faire rapport sur la performance et les activités de la société en matière de développement durable. Nous consentons à la publication du présent rapport dans le cadre du Rapport sur la responsabilité sociale et coopérative 2019 du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, afin de permettre à la direction de démontrer qu'elle s'est acquittée de ses responsabilités de gouvernance en faisant préparer un rapport de certification indépendant sur les informations choisies contenues dans le rapport. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Conseil



d'administration et la direction du Mouvement Desjardins pour notre travail ou pour le présent rapport, sauf si les conditions applicables ont été expressément convenues avec nous et si nous avons donné notre consentement écrit au préalable.

*PricewaterhouseCoopers p.r.l./s.l.r.l.* <sup>1</sup>

Le 4 mars 2020  
Montréal (Québec)

---

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A113424

**SECTION II : Rapport 2019 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins**

Le présent rapport sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur les principes et exigences stipulés dans le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée). Il a servi à la production du rapport du Mouvement Desjardins sur les émissions de GES, au CDP et au rapport de responsabilité sociale et coopérative. Desjardins a déclaré un total de **55 414 tonnes** d'équivalents en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) qui comprennent les émissions de portées 1, 2 et 3.

Le tableau suivant rend compte des émissions de portées 1, 2 et 3 du Mouvement Desjardins<sup>1</sup> pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

Portées	Source GES	Émissions en tonnes de CO <sub>2</sub> e		Variation annuelle
		2018	2019 <sup>2</sup>	
Portée 1	Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins est propriétaire	14 292 <sup>3</sup>	15 898	11 % <sup>4</sup>
	Fuites de réfrigérants (SACO) <sup>5</sup>	112	299	167 % <sup>6</sup>
	Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins	2672	2 266	(15 %)
<b>Total Portée 1</b>		<b>17 076</b>	<b>18 463</b>	<b>8 %</b>
Portée 2	Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins est propriétaire	4 961	4 293	(13 %)
<b>Total Portée 2</b>		<b>4 961</b>	<b>4 293</b>	<b>(13 %)</b>
Portée 3	Consommation d'énergie des bâtiments locataires de Desjardins	8 244	7 169	(13 %)
	Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels	9 073	10 588	17 %
	Papier consommé	20 762	14 901	(28 %)
<b>Total Portée 3</b>		<b>38 079</b>	<b>32 658</b>	<b>(14 %)</b>
<b>Total</b>		<b>60 116</b>	<b>55 414</b>	<b>(8 %)</b>

<sup>1</sup> Desjardins adopte l'approche du contrôle financier pour déterminer la portée des déclarations et les données ont été comptabilisées à l'échelle du Mouvement Desjardins : Réseau des caisses et ses centres, Fédération des caisses Desjardins du Québec, Desjardins Groupe d'assurances générales, Desjardins Sécurité financière, Desjardins Capital, Desjardins Gestion immobilière, Développement international Desjardins, Desjardins Gestion internationale d'actifs, Valeurs mobilières Desjardins, Groupe Technologies Desjardins, Desjardins Gestion des opérations des produits de placement, Desjardins Société de placement et Groupe Services partagés Desjardins. Les autres composantes du Mouvement Desjardins non spécifiées à cette liste sont exclues du périmètre de calcul.

<sup>2</sup> Périodes de déclaration : du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour les données concernant le papier consommé, les déplacements d'affaires et les SACO ainsi que du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 pour les données d'énergie des bâtiments

<sup>3</sup> Les corrections apportées en 2018 concernent la consommation énergétique des caisses (propriétés et locations). En 2018, la majorité des factures de gaz naturel ont été consolidées incorrectement avec les factures d'électricité. Les factures de gaz naturel ont été réisolées comme pour les années précédentes et les calculs ont été refaits, ce qui explique les différences pour les données en lien avec la consommation énergétique dans les 3 portées.

<sup>4</sup> L'augmentation est principalement due à l'augmentation de 27,4% des superficies du portefeuille de placements immobiliers.

<sup>5</sup> Substances appauvrissant la couche d'ozone.

<sup>6</sup> L'augmentation est principalement due à trois fuites d'halocarbures déclarées en 2019, dont une de 113,6 kg de R410a (gaz réfrigérant) au Complexe Desjardins.

## Méthodologie et hypothèses

### Portée 1

#### *Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins est propriétaire*

Pour les sites dont les volumes sur la consommation de combustibles fossiles sont connus, ces derniers sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie de Desjardins qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie. Ils comprennent les volumes de diesel, d'huile à chauffage et de gaz naturel consommés par province pour l'énergie liée aux bâtiments.

Pour les sites dont Desjardins a seulement une visibilité sur les coûts des carburants, les volumes de carburants sont estimés à partir du coût unitaire moyen de la province et pour le carburant en question.

Pour les sites n'ayant aucune visibilité, ni sur les coûts, ni sur les volumes des carburants, les volumes de consommation de carburants sont estimés à partir d'une consommation moyenne de carburants en fonction de la superficie (m<sup>2</sup>). Cette consommation moyenne est calculée en utilisant les consommations réelles d'autres sites sous la propriété de Desjardins durant la même année.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émissions canadiens<sup>i</sup>.

#### *Fuite de réfrigérants (SACO)*

Le volume des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) est établi en additionnant le volume des rejets fourni par les gestionnaires immobiliers. Les émissions ont été calculées en appliquant le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chaque substance<sup>ii</sup>.

#### *Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins*

Pour les véhicules caisses et hors-caisse, la consommation de carburant (en litres de diesel et d'essence) est calculée à partir des données kilométriques et de la cote de consommation combinée de carburant de chaque véhicule. La consommation de diesel de la navette est connue.

Les émissions ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émissions canadiens<sup>i</sup>.

### Portée 2

#### *Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins est propriétaire*

Les données de consommation d'électricité (en \$ ou en kwh) sont fournies par province. Voici comment les volumes de consommation d'électricité sont obtenus :

- Pour les installations dont les volumes sur la consommation d'électricité sont connus, ces derniers sont extraits des systèmes de compilation des données d'électricité de Desjardins qui proviennent des factures et rapports des fournisseurs d'électricité.

- Pour les sites dont Desjardins a une visibilité sur les coûts de consommation d'électricité seulement, le volume d'électricité est estimé à partir du coût unitaire moyen (\$/kwh) de la province en question.
- Pour les sites dont les volumes et les coûts de consommation d'électricité ne sont pas disponibles, ces derniers sont estimés à partir d'une consommation moyenne d'électricité en fonction de la superficie (m<sup>2</sup>). Cette consommation moyenne est calculée en utilisant les consommations réelles d'autres sites sous la propriété de Desjardins.

La quantité de vapeur consommée est estimée à partir du condensat.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'électricité consommés par les facteurs d'émissions canadiens<sup>i</sup>. Les émissions provenant de la vapeur ont été calculées à partir du facteur d'émission fourni par notre fournisseur.

### **Portée 3**

#### *Consommation d'énergie des bâtiments locataires de Desjardins*

Les données de consommation (en coût ou en volume) sont fournies par province et par pays.

Pour les sites dont Desjardins a une visibilité sur les coûts de consommation d'électricité et ou de combustibles fossiles, leur volume est estimé à partir du coût unitaire moyen par type d'énergie de la province et/ou du pays en question.

Pour les sites où Desjardins n'a pas de visibilité sur les coûts, les volumes de consommation sont estimés en utilisant un coût moyen par superficie (\$/m<sup>2</sup>) par type d'énergie qui est ensuite converti en quantité.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants, d'électricité et de vapeur consommés par les facteurs d'émissions canadiens, américains et européens<sup>iii</sup>.

#### *Consommation de combustibles fossile pour les déplacements professionnels*

Les volumes d'essence en litres des véhicules de location sont établis en compilant la valeur des achats d'essence (en dollars canadiens). Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du coût moyen (\$/l) de l'essence.

La distance totale parcourue est établie en convertissant les frais de remboursement basés sur la distance (\$) en kilomètres, qui sont ensuite convertis en consommation d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Desjardins a présumé que tous les véhicules loués et personnels utilisaient de l'essence.

Les données de déplacements en avion (en km) sont obtenues par l'intermédiaire de notre agence de voyage et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion. Les tronçons de vol sont ensuite convertis en tonnes de CO<sub>2</sub>e à l'aide des facteurs d'émissions<sup>iv</sup>.

Les données de déplacements en train proviennent directement de VIA Rail. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont calculées en multipliant les kilomètres obtenus par les facteurs d'émissions<sup>iv</sup>.

Étant donné que les données des déplacements professionnels par autocars interurbains sont difficiles à obtenir de la part des fournisseurs et qu'elles représentent un faible pourcentage des émissions de GES des déplacements (moins de 0,05%), elles ont été exclues de nos émissions 2019. Le processus de cueillette est en cours de révisions pour 2020.

### *Papier consommé*

La majorité des quantités de papier consommé par l'ensemble du Mouvement proviennent directement des fournisseurs. Un estimé est fait pour la partie non approvisionnée chez notre fournisseur principal au niveau des caisses. Cet estimé est réalisé en divisant la quantité totale de papier approvisionné par les caisses par le pourcentage des caisses ayant un compte chez ce fournisseur. Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont calculées à l'aide du calculateur de papier du *Environmental Paper Network* en fonction du volume et du type de contenu recyclé du papier.

---

<sup>i</sup> Nos émissions de GES ont été calculées selon le *GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard*, qui comprend les gaz à effet de serre suivants : dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote. Nous avons utilisé les facteurs d'émissions du Rapport d'inventaire national 1990-2017: Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Ottawa: Environnement Canada, 2019). Nous avons appliqué les potentiels de réchauffement planétaire du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC.

<sup>ii</sup> Cinquième rapport d'évaluation du GIEC, 2014; ASHRAE Standard 34.

<sup>iii</sup> Rapport d'inventaire national 1990-2017 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2 et partie 3); EPA, Emissions & Generation Resource Integrated Database (eGRID) 2018; Regional greenhouse gas inventory : transportation and stationary energy, Southeast Florida Regional Compact climate change, Methodology Report 2019; Bilan GES de l'ADEME.

<sup>iv</sup> Emission Factors from Cross-Sector Tools (onglet Reference - EF Public) publié sur le site Web du Greenhouse Gas Protocol en mars 2017.